

Remboursement anticipé des OCEANES¹ à échéance 2017

Ingenico Group (Euronext : FRO000125346 - ING) annonce le remboursement anticipé, le 15 janvier 2015, de la totalité des obligations à option de conversion et/ou d'échanges en actions nouvelles ou existantes (ISIN FRO011018902 - ci-après les « OCEANES ») restant en circulation au 07 janvier 2015 et pour lesquelles le droit à l'attribution d'actions n'aurait pas été exercé². Au 15 décembre 2014, il restait 3 175 529 OCEANES en circulation (soit moins de 50% de du nombre initial, le solde ayant été converti).

Les porteurs d'OCEANES auront ainsi la faculté, jusqu'au 6 janvier 2015 inclus, d'exercer leur droit à l'attribution d'actions à raison de 1,015 action Ingenico pour 1 OCEANE. Pour les porteurs qui n'auraient pas exercé leur droit à l'attribution d'actions, le remboursement anticipé sera effectué au pair, soit 37,44€ par OCEANE, majoré des intérêts courus depuis la dernière date de paiement des intérêts, soit un montant total de 37,479492€ par OCEANE. Les intérêts cesseront de courir à compter du 15 janvier 2015.

Dans l'hypothèse où la totalité des porteurs choisiraient l'attribution d'actions, le nombre maximal d'actions nouvellement créées s'élèverait à 3 223 162. Conformément aux stipulations du contrat d'émission, pour toute demande d'exercice du droit à l'attribution d'actions en cas de remboursement anticipé des OCEANES reçue avant le 31 décembre 2014 à 16h (heure de Paris), les actions issues du droit à l'attribution d'actions seront livrées en janvier 2015, et donneront droit au dividende qui pourrait être versé au titre de l'exercice 2014. Les actions nouvelles issues de demande de conversion reçue après cette date ne donneront pas droit au dividende qui pourrait être versé au titre de l'exercice 2014.

Les OCEANES non présentées à la conversion seront remboursées en numéraire le 15 janvier 2015.

Les demandes d'exercice du droit d'attribution d'actions devront être parvenues au plus tard le 6 janvier 2015 à 17h (heure de Paris), à Société Générale Securities Services, en sa qualité d'agent centralisateur.

Avertissement: Ce remboursement anticipé ne peut être accepté aux Etats-Unis, ou dans un quelconque pays dans lequel un tel remboursement pourrait être illégal ou soumis à des restrictions ou à des personnes résidant aux Etats-Unis d'Amérique ou dans de tels pays. Aucun document relatif à ce remboursement anticipé ne peut être transmis, directement ou indirectement.

¹ Obligations à option de conversion en actions nouvelles ou existantes émises le 11 mars 2011.

² Conformément aux articles 4.1.8.1.3 et 4.1.8.2 de la Note d'Opération faisant partie du Prospectus ayant reçu le visa n°11-062 de l'Autorité de Marché Financiers en date du 3 mars 2011.

A propos d'Ingenico Group

Avec son offre de solutions de paiement sécurisées sur l'ensemble des canaux de vente, Ingenico Group (Euronext: FR0000125346 - ING), leader mondial des solutions de paiement intégrées, accompagne les évolutions du commerce de demain. S'appuyant sur le plus large réseau d'acceptance dans le monde, nos solutions s'adaptent à la fois aux exigences locales et aux ambitions internationales de nos clients. Ingenico Group est le partenaire de confiance des institutions financières et des marchands, des petits commerçants aux enseignes référentes de la grande distribution. En nous confiant la gestion de leurs activités de paiement, nos clients peuvent se concentrer sur leur métier et tenir leur promesse de marque.

En savoir plus sur www.ingenico.com  twitter.com/ingenico

Contacts / Ingenico Group

Investisseurs & Communication
Catherine Blanchet
VP IR & Communication Corporate
catherine.blanchet@ingenico.com
(T) / 01 58 01 85 68

Communication
Coba Taillefer
Responsable Communication
coba.taillefer@ingenico.com
(T) / 01 58 01 89 62

Investisseurs
Caroline Alamy
Relations Investisseurs
caroline.alamy@ingenico.com
(T) / 01 58 01 85 09